

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sous restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
16 Juillet 1873.

## Chronique générale.

M. Thiers, ayant préparé un budget dont le mensonge de l'impôt sur les matières faisait l'équilibre, M. Magne a dû chercher ailleurs des ressources qui pussent réellement combler le déficit.

Pour compenser les 93 millions de l'impôt cher à l'ancien président, et pour remplacer les 40 millions demandés au centime additionnels, voici, d'après de bonnes informations, comment on procéderait :

On réaliserait d'abord 40 millions d'économies sur divers ministères.

On demanderait ensuite 20 millions aux droits d'enregistrement et 10 millions aux droits de timbre ou aux droits de poste sur les journaux.

Les droits d'accise sur les tissus et sur les matières autres que les tissus, telles que porcelaines, huiles, etc., donneraient un total de 92 millions.

Une taxe sur les chèques et une augmentation des droits de poste, produiraient encore 11 millions.

Ces nouvelles combinaisons fiscales permettraient d'inscrire au budget ordinaire les 33 millions dus aux Compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêt.

Naturellement ces projets ne plaisent pas à tout le monde. Les contribuables directement menacés demandent que le ministre et les commissions budgétaires frappent à d'autres portes. C'est toujours la même chose : on s'accorde à reconnaître qu'il faut de l'argent, mais on voudrait bien ne pas le donner. Il faudra le donner cependant.

Nous ne prétendons pas, du reste, que l'on doive accepter sans examen les projets de M. le ministre des finances. Bien que M. Magne ait certainement étudié son terrain avec un soin extrême, il faudra contrôler ses chiffres et ses vues, et peut-être pourra-t-on amender heureusement son œuvre.

On lit dans l'Ordre :

Nous croyons savoir que M. le duc d'Aumale n'a point été délégué, comme on le dit, pour présider le conseil de guerre qui aura à juger le maréchal Bazaine.

Aucun choix officiel n'a encore été fait.

Le rapport de M. Keller, relativement au projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique la construction d'une église à Paris (Montmartre), a été distribué à la Chambre.

L'enquête préalable, d'après ce rapport, qui d'ordinaire précède la déclaration d'utilité publique, n'est pas nécessaire, puisque l'église à construire ne demande rien ni à l'Etat, ni au département, ni à la ville.

Ce monument, dit le rapporteur, est d'utilité publique, car il sera élevé sur les hauteurs arrosées par le sang des martyrs morts pour défendre et sauver la société chrétienne.

Il est d'intérêt public d'effacer par une œuvre d'expiation les crimes qui ont mis le comble à nos douleurs, et d'appeler sur la France la protection de Celui qui donne à son gré la défaite ou la victoire.

La proposition de M. de Cazenove de

Pradine viendra naturellement se présenter à la suite de ce rapport.

On a aussi distribué un rapport de M. Cézanne, relativement à la création de plusieurs bataillons de chasseurs à pied, formés spécialement d'hommes recrutés parmi les habitants des montagnes et particulièrement exercés à la guerre de partisans pour la défense des Alpes, du Jura, des Vosges et des Pyrénées.

L'union républicaine se réunit extraordinairement aujourd'hui pour s'occuper des nombreuses interpellations dont il est question depuis quelque temps.

Une des premières qui passera sera celle de M. Jules Favre sur la politique générale intérieure.

Plusieurs journaux, et entre autres le *Nouvelliste de Rouen*, annoncent que le gouvernement français a été informé que des émissaires de l'Internationale venant d'Angleterre, de Belgique et de Suisse, étaient dirigés sur les grandes villes et les centres manufacturiers où des troupes françaises sont en garnison, pour se mettre en rapport avec les sous-officiers et soldats.

Des mesures ont été prescrites aux autorités administratives pour qu'elles aient à s'opposer par tous les moyens possibles à une propagande qui a déjà été si fatale à la France dans les dernières années de l'Empire.

De son côté, le ministre de la guerre vient, à ce qu'ajoutent les mêmes feuilles, d'inviter les généraux chargés de commandements d'avoir à exercer la plus active surveillance sur les troupes placées sous leurs ordres, pour les soustraire aux influences malsaines des partis extrêmes, et à prêter leur concours, au besoin, aux autorités administratives dans le cas où ces dernières viendraient à l'invoquer.

Il paraît certain aujourd'hui que M. Thiers présentera à la France, à l'époque des élections générales, ou au commencement de la prochaine session, un résumé très-complet de son règne. Ce qui est certain, c'est que l'ancien président et ses secrétaires sont occupés en ce moment à mettre en ordre les notes et les pièces officielles qui ont trait à la marche des affaires, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, et pendant lesquelles M. Thiers a été maître absolu.

Nous trouvons dans l'*Univers* la note suivante :

« La cour d'appel de Dijon vient de rendre un jugement très-important. M. Roret, directeur du *Spectateur* de Langres, avait insulté le clergé du diocèse de Langres. M<sup>rs</sup> Guérin a porté plainte, tant en son nom personnel qu'au nom de son clergé odieusement diffamé. Le tribunal correctionnel de Langres a condamné le sieur Roret, et la cour de Dijon a confirmé le jugement : attendu que « lorsque la diffamation s'adresse à un ensemble de personnes qui ne sont nommément désignées, il appartient au supérieur hiérarchique, sous l'autorité duquel elles sont réunies, de porter plainte au nom du corps entier. »  
Nous approuvons sans réserves ce juge-

ment, qui nous paraît parfaitement conforme aux principes du droit. Lors même que la diffamation ne s'adresse pas nommément à telle ou telle personne, mais à un ensemble de personnes, elle n'en est pas moins punissable. Si un journal diffamait la magistrature ou l'armée, il serait à bon droit poursuivi. Le clergé est un corps digne de tous les respects, et les tribunaux ne peuvent laisser passer, sans les réprimer, les injures ou les diffamations qu'on lui adresse. Il est juste de mettre un frein à ce débordement de passions et de haines qui se donne pleine carrière depuis si longtemps.

B..., qui est un garçon d'esprit, est dans l'intention de soumettre au gouvernement le projet suivant :

Chaque fois que le peuple parisien parlera politique et se laissera aller à cette dangereuse passion, vite nos gouvernants feront venir un souverain quelconque.

On lui offrira des fêtes, des feux d'artifice, des illuminations, dont le peuple aura naturellement sa part, et personne ne songera plus à faire de l'opposition. Les buveurs de bière qui rêvent de bouleverser le pays pour y trouver une bonne place n'auront plus d'auditeurs ; les journaux radicaux seront lus seulement par les enrégés qui les rédigent, et Paris aura pour plusieurs mois de tranquillité.

## LES ENTERREMENTS CIVILS.

Il se passe rarement un jour sans que nous lisions dans les journaux du Midi des histoires dans le genre de celle-ci :

« Un enterrement civil a eu lieu à Cavailon.

» Un nommé Tempier mourait jeudi très-chrétiennement, dit l'*Union de Vaucluse* ; sa veuve et ses enfants demandaient à l'église, pour le lendemain, les honneurs de la sépulture catholique. Malheureusement ils comptaient sans le frère du défunt qui, hier matin, faisait prévenir le prêtre d'avoir à rester chez lui, et là-dessus les *croque-morts* de la libre-pensée de se mettre en mouvement et en campagne pour convoquer avec ou sans jetons de présence, nous ne savons, le ban et l'arrière-ban des *entarro-chin*, à dix lieues à la ronde. »

L'*Union de Vaucluse* s'écrie en terminant : « Quand arrêtera-t-on ces infâmies ? »

La réponse est bien simple : lorsque les familles sauront le vouloir. Pourquoi la veuve et les enfants ont-ils souffert l'intrusion coupable du frère du défunt ? S'ils avaient réclamé l'assistance de la police, celle-ci n'eût pu la leur refuser sans se compromettre elle-même devant la justice.

On lit dans une correspondance de Lyon adressée à *Paris-Journal* :

Il y a quatre jours, le *Progrès* annonçait qu'un de ses amis, qui venait de perdre un enfant, était bien décidé à ne pas se soumettre, pour l'inhumation, aux arrêtés de M. le préfet du Rhône.

Ce même jour, en effet, le sieur Camescasse, ancien libraire à Lyon, allait faire à la mairie de la Guillotière la déclaration du décès de son fils Louis-Joseph, âgé de 10 mois, mais refusait de faire savoir si l'enterrement serait civil ou religieux.

Comprenant que cette rébellion à l'arrêté de M. Ducros ne pouvait être le fait que d'un libre-penseur, l'employé fixa pour l'enterrement la sixième heure du matin. Le citoyen Camescasse répondit qu'il voulait que l'enterrement eût lieu à quatre heures du soir.

Le lendemain, dès cinq heures et demie, la police se rendit aux environs de la maison mortuaire, à Montplaisir, rue des Tournelles. Quelques instants après arrivaient les porteurs des pompes funèbres.

Le citoyen Camescasse s'opposa à l'enlèvement du corps de son enfant et annonça très-hautement son intention de l'enterrer, le soir même, à quatre heures, dans son jardin. Les porteurs des pompes funèbres et la police se retirèrent alors.

Dans l'après-midi, M. le préfet Ducros donna l'ordre formel de faire l'enterrement aujourd'hui samedi à six heures du matin. C'est ce qui a eu lieu. Le sieur Camescasse, après avoir protesté énergiquement, a dit qu'il n'obéissait qu'à la force.

Le cortège, composé de cinq personnes, y compris le sieur Camescasse, s'est rendu alors au cimetière de la Guillotière, suivi de M. Determes, commissaire de police à Villeurbanne, lequel était accompagné de plusieurs agents.

Un détail :  
Quand la bière a été placée dans la fosse et recouverte de terre, le sieur Camescasse a arraché une croix placée sur une tombe voisine, en a séparé les deux branches, et a placé l'une de ces branches sur la tombe de son enfant.

Ça été le dernier acte de la comédie insensée jouée par ce fanatique.

Camescasse, nous assure-t-on, va être poursuivi correctionnellement pour contravention à l'arrêté préfectoral concernant les inhumations.

## ENCORE LE SHAH.

On lit dans l'*Indépendance de l'Ouest* :

Il n'est guère possible, cette semaine, d'écrire une seule ligne sans parler du Shah. Je n'essaierai pas de me soustraire à la loi commune, aussi bien le sujet vaut-il qu'on s'y arrête. C'est la première fois qu'un des héritiers de Darius se dérange pour venir nous voir, et je ne sais vraiment qui, de lui ou de nous, doit être le plus surpris.

Après tout, nous voyons bien, nous, par nos yeux, qu'un shah est un homme bâti comme le commun des mortels ; mais lui, quel ne doit pas être son étonnement depuis son départ, au spectacle des mœurs si différentes de celles de son propre pays ?

On raconte qu'une des formalités qui lui ont le plus coûté à remplir est l'accueil à faire aux princesses qu'il a visitées. Habitué à traiter les femmes comme une marchandise plus ou moins précieuse, il lui semblait singulier que nous les envisagions comme nos égales.

Il a eu tellement de peine à se rendre compte de la situation, qu'à Saint-Petersbourg, il a fort sérieusement proposé au directeur de l'Opéra de lui céder, moyennant un prix à débattre, tout le corps de ballet de ce théâtre.

Le directeur, fort interloqué, a eu beaucoup de peine à faire comprendre au Shah que ces sortes de marchés ne se faisaient point en Europe, ajoutant que d'ailleurs les femmes s'y donnaient plus volontiers qu'elles ne se vendaient, bien que malheureuse-

ment il y en ait quelques-unes dans ce dernier cas.

## Nouvelles extérieures.

ROME.

La *Liberté* vient de publier sur les pèlerinages en France un article dont il convient de donner la substance :

« Après les pèlerinages de Lourdes et de La Salette, les Français, non satisfaits, assouvissent leur passion religieuse au pèlerinage de Paray-le-Monial. »

Ici la feuille officieuse-israélite décrit le pèlerinage, la petite croix rouge; parle des évêques, des prêtres, des moines prêchant les infortunes du Pape et le prochain triomphe du pouvoir temporel; montre les 260 députés allant ou concourant par une offrande au pèlerinage; 260 députés, c'est-à-dire près de la moitié de l'Assemblée nationale! Elle n'oublie pas le refrain séditieux du cantique : *Dieu de clémence, O Dieu vainqueur*, etc., et ce *Sauvez Rome et la France*, lui semble « une invocation au Sacré-Cœur pour que le Pape retrouve son pouvoir temporel. »

La *Liberté* déclare hostile l'attitude de la France et est convaincue qu'une guerre contre l'Italie est désirée non-seulement par les cléricaux, mais encore par tous les libéraux.

« Les pèlerinages ne sont pas dévots mais politiques, dit-elle; on veut que le fanatisme arrive à ce point de rendre possible une croisade dont Mac-Mahon serait le Godefroy de Bouillon. »

Permettez-moi de traduire :

« L'Italie n'a que du mal à attendre d'un pays si facile à s'enflammer, si disposé à passer des nobles délire (1) de 89 aux passions rétrogrades d'aujourd'hui. Il ne sert de rien de cacher la vérité; quand ses soldats de la civilisation, — ainsi s'appellent les Français, — viendront avec la croix rouge restaurer le despotisme papal, nous n'aurons pas le remords d'avoir nié le danger. Pour nous, nous ne nous décourageons pas. Que nos hommes d'État se pénétrant de l'aphorisme de Cavour, que la Providence est toujours du côté des gros bataillons. (*M. de Cavour a volé cet aphorisme.*) Le pèlerinage de Paray est un avertissement solennel. Nous avouons notre colère en voyant que certains journaux se font illusion et cherchent à endormir les Italiens par un langage ami et confiant envers la France. »

La conclusion de la *Liberté* est « qu'une croisade se préparant, l'Italie doit s'armer et mettre en ordre les gros bataillons de Cavour. On compte sans doute sur l'alliance de l'Allemagne, mais si cette alliance devenait une illusion? »

Le roi Victor-Emmanuel ne parle pas autrement que ses journaux, ou ses journaux parlent comme lui, si l'on en croit M. Fournier, qui sème sur sa route, de Florence à Rome, de Rome à Naples, les propos de Sa Majesté. D'après notre ministre, le roi aurait déclaré vouloir rester en bons termes avec la France et n'avoir pas de traité d'alliance avec Guillaume.

## Assemblée Nationale.

Tout l'intérêt des journaux de ce matin se porte sur la dernière séance de la Chambre. Après l'adoption du procès-verbal de la séance de samedi, M. Buffet, président, prend la parole.

M. le président. — Messieurs, à la séance de samedi dernier, M. de Choiseul, après avoir demandé la parole pour une rectification au procès-verbal, a adressé une véritable interpellation au président de l'Assemblée, en son absence et sans le prévenir. (Applaudissements répétés à droite.) L'honorable M. de Choiseul... (Bruit) dans cette interpellation sur les paroles que j'avais prononcées à la séance précédente, a porté contre le président de l'Assemblée une accusation qui serait bien grave si elle était méritée : celle de s'être fait, au moment où il parlait au nom de l'Assemblée, l'écho d'un parti, et de s'être rendu l'interprète des sentiments, non de l'Assemblée tout entière, mais d'une fraction de cette Assemblée. Je désirerais savoir quelles sont,

parmi les paroles que j'ai prononcées, celles qui ont pu fournir le plus léger prétexte à une accusation aussi grave.

Me suis-je rendu l'écho d'une partie de l'Assemblée, de la politique d'une partie de l'Assemblée, quand j'ai dit qu'en présence de notre armée, qu'en admirant cette belle armée, il n'y avait plus, momentanément du moins, de partis parmi nous, et que nous étions tous, sans exception, animés d'un même sentiment d'admiration, de sympathie, de confiance? (Très-bien! très-bien! — Applaudissements.) J'ai cru parler et je crois encore avoir parlé au nom de l'Assemblée tout entière. (Oui! oui!)

Ai-je été l'interprète d'un parti quand j'ai rappelé, au moment où j'exprimais notre satisfaction profonde, cette vérité banale, évidente, mais qu'il me semblait opportun de rappeler, que ce n'était pas, en général, à un personnage civil et incompetent, mais aux chefs de l'armée et aux chefs des troupes placées sous leurs ordres, à leur donner les éloges qu'elle ont mérités. (Bravos à droite.)

Est-ce que ce sentiment n'est pas commun à l'Assemblée tout entière?

L'honorable M. de Choiseul a dit que j'avais paru attribuer le mérite de l'organisation de l'armée au nouveau gouvernement et que je n'avais pas fait à l'ancien gouvernement sa part légitime.

Messieurs, je n'ai fait la part de personne! (Très-bien! et applaudissements à droite.)

Et si j'étais entré dans cette voie, l'honorable M. de Choiseul le reconnaîtra lui-même et il l'a reconnu expressément sur l'observation de M. le président, je n'aurais pas dû faire une seule part; j'aurais dû en faire plusieurs; j'aurais dû faire, — il l'a reconnu — à côté de la part qui appartient à l'illustre homme d'État qui était récemment à la tête du gouvernement, celle de son ministre de la guerre et celle de l'Assemblée même. (Bravos à droite.)

Et j'aurais dû aussi, en même temps, ce me semble, ne pas oublier l'illustre maréchal qui n'est que depuis cinq semaines à la tête du gouvernement, mais qui est depuis deux ans à la tête de l'armée (Applaudissements prolongés à droite), et qui, apparemment, n'est pas étranger non plus que les généraux et les officiers placés sous ses ordres, à la bonne tenue, à la discipline de cette armée. (Très-bien! très-bien!)

Je n'ai point voulu, — ce n'était ni mon rôle, ni mon devoir, — faire à chacun la part qui lui appartient, — ce que de plus compétents que moi peuvent faire, — je ne voulais qu'exprimer un sentiment patriotique qui nous était commun à tous. (C'est cela!) Mais si j'avais cru que l'occasion était opportune pour rendre aux services de M. Thiers la justice qu'ils méritent, j'aurais été arrêté par un scrupule que M. de Choiseul doit comprendre mieux que personne.

Je me serais rappelé que, dans une circonstance où un désaccord sur une question de politique intérieure venait d'éclater entre l'Assemblée et le gouvernement, il m'avait semblé juste et opportun de dire que ce désaccord ne pouvait faire oublier les services rendus.

Je me serais rappelé aussi que M. de Choiseul m'avait empêché de le faire.

Dans cette scène tumultueuse et sans précédents, M. de Choiseul a joué, en effet, un rôle important : il m'a dit, et ses paroles sont au *Journal officiel*, « M. le président, le silence serait plus digne. (Vive approbation et applaudissements répétés à droite.) »

Ainsi quand je veux rendre hommage à M. Thiers, M. de Choiseul me rappelle à la dignité du silence, et quand je me tais, il m'accuse d'ingratitude. Le premier de ces reproches ne me touche pas plus que le second. (Applaudissements à droite.)

Je n'ai voulu, je ne voudrai jamais, tant que j'aurai l'honneur de parler de cette place, au nom de l'Assemblée, qu'exprimer des sentiments auxquels tous mes collègues, sans exception, puissent et, ce me semble, doivent s'associer.

Et je tiens à dire, en finissant, qu'aucune provocation, dût elle se renouveler chaque jour, ne me fera sortir de cette réserve que vous m'avez imposée lorsque vous m'avez appelé à l'honneur de diriger vos débats et d'en assurer la régularité et la liberté. (Applaudissements prolongés.)

M. le comte de Choiseul. — Je voudrais répondre, si vous le permettez, sur chacun des différents points que vient de toucher notre honorable président.

M. de Choiseul se plaint, nous disait-il, de ce que je n'ai pas prononcé le nom de M. Thiers dans une des dernières séances, et cependant c'est lui qui, le 24 mai, lors du départ de M. Thiers, s'est élevé le plus vivement contre les regrets que je voulais exprimer à l'occasion de ce départ. Eh bien, autant j'eusse trouvé naturel qu'en ce qui concerne la

réorganisation de l'armée, M. le président fit la part de l'ancien gouvernement, autant j'ai trouvé surprenant de l'entendre, le 24 mai, se faire l'interprète des regrets du pays. (Applaudissements à gauche.)

M. le président me reproche, en outre, d'avoir, sans l'en prévenir, développé contre lui une véritable interpellation. A cela je réponds que je comptais trouver M. Buffet au fauteuil le jour où le règlement m'imposait l'obligation de présenter mes observations. Si j'eusse attendu jusqu'à aujourd'hui, on m'eût objecté que le procès-verbal était adopté. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

J'ajoute que ces scrupules, qui vous paraissent très-naturels, je les ai éprouvés; pendant l'interruption de la séance, je les ai manifestés à M. Benoist-d'Azy : « Si vous comptez attaquer le président, m'a-t-il répondu, je serai là pour répondre! »

M. le vice-président comte Benoist-d'Azy. — Vous m'avez parlé de simples observations. Si j'avais pensé qu'il s'agit d'une attaque, je ne l'aurais certainement pas permise en l'absence de M. le président. (Très-bien! très-bien! à droite.)

M. de Choiseul. — L'Assemblée appréciera la nuance. Je tiens à me prononcer non-seulement en mon nom, mais au nom de tout un côté de l'Assemblée. (Oui, oui, à gauche), au sujet du dévouement, de l'admiration et de la reconnaissance que nous témoignons tous à l'armée et en particulier à l'illustre maréchal qui est à sa tête. Je voudrais écarter son nom de la politique, mais puisque vous m'y poussez, je dirai que si nous sommes rattachés unanimement à son nom, c'est précisément parce qu'il est au-dessus de toutes les intrigues des partis, et parce que sa parole d'honnête homme l'engage plus que toutes les intrigues qui pourraient surgir autour de lui. (Bruit à droite. — Très-bien! très-bien! à gauche.)

Oui, le président avait le droit de l'exprimer au nom de la majorité et il a bien fait d'user de ce droit. Mais quand le sentiment de la majorité a été exprimé, surtout du haut du fauteuil du président, la minorité a le droit de faire consigner son opinion au procès verbal. Or, ici la minorité est considérable, presque aussi considérable que la majorité, et elle peut redevenir la majorité. (Nouveaux bruits.)

Une chose me surprend, c'est que vous soyez aussi peu indulgents pour l'expression de sentiments que vous devriez comprendre. Si la politique ne vous dirigeait pas, vous seriez moins irrités. (Réclamations à droite.) Vous sauriez que non-seulement le pays, mais l'Europe attache le plus grand prix à exprimer sa reconnaissance à l'ancien gouvernement. (Applaudissements à gauche. — Bruit. — Aux voix!)

M. Margaine. — Je demande la parole.

M. le président. — Je ne puis vous donner la parole dans un incident qui est clos. (Très-bien!) (La suite à demain.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, vers deux heures après midi, un terrible événement est arrivé à deux jeunes officiers de l'École de cavalerie, M. de Rouvroy de Saint-Simon, sous-lieutenant au 40<sup>e</sup> de hussards, et M. Broch d'Hotelans, sous-lieutenant au 17<sup>e</sup> de dragons.

Après le déjeuner, ces messieurs avaient organisé une partie de canot. Il ventait assez fort, et tout faisait espérer une heureuse promenade. Malheureusement, la traversée ne devait pas se terminer ainsi : tout-à-coup, devant le quai de Limoges, leur canot capota, et le courant, fort rapide, entraîna les deux naufragés qui nagèrent quelque temps, puis disparurent.

Aux cris poussés par des laveuses, témoins de cet événement, les secours arrivèrent de toutes parts, et, après un quart d'heure de recherches, M. de Saint-Simon fut retrouvé à peu de distance en aval du pont Cessart. Transporté sur la cale du quai Saint-Nicolas, il reçut les soins de MM. les docteurs Trudeau et Darnault, chirurgiens militaires, auxquels se joignirent M. Renoux, docteur à Saumur, et MM. Perdriau et Gabelin, pharmaciens.

Frictions, fers chauds, électricité, toutes les ressources de la science furent employées, mais en vain; il a été impossible de le rappeler à la vie. Après deux heures et demie de persévérants efforts, on a dû y renoncer.

Quant à M. d'Hotelans, il n'a pu être retrouvé qu'au bout de deux heures. Nombre de ses camarades, officiers de toutes armes,

ont plongé pendant tout ce laps de temps avant de le ramener.

Le bruit de cet affreux malheur s'est répandu rapidement dans la ville. En quelques instants, le pont Cessart, les quais de Limoges et Saint-Nicolas ont été envahis par une foule sympathique qui témoignait, par son attitude, combien elle s'associait à la douleur des deux familles si cruellement frappées, et à la peine des camarades de ces jeunes officiers.

M. le général Thornton et les officiers supérieurs de l'École de cavalerie n'ont pas quitté le quai Saint-Nicolas, pendant tout le temps des recherches et des soins donnés aux victimes.

MM. d'Hotelans et de Saint-Simon étaient sortis de Saint-Cyr, en 1872, avec de beaux numéros.

Le comice agricole de l'arrondissement de Chinon annonce un grand concours de moissonneuses et de faucheuses.

Ce concours, organisé par le président du comice, M. Goussard de Mayolle, mérite l'attention du monde agricole par l'esprit pratique de son programme.

Il y aura un concours spécial entre moissonneuses faisant la javelle, et un entre moissonneuses qui ne la font pas.

Concourront dans le premier les machines Burdick, Morgan, Walter Wood, Samuelson royale, Samuelson ordinaire, Hornsby, Peltier : 7 machines.

Dans le second 4 machines : Walter Wood, Hornsby, Sprague (faucheuse-moissonneuse), Audebert.

Puis un concours de faucheuses, où concourront les machines Sprague, Wood, Hornsby, Morgan, Samuelson, Audebert.

On demande expressément aux constructeurs d'envoyer des machines d'usage courant, et non des machines de concours. Le comice se réserve d'acheter les machines qu'il estimera les plus aptes à un bon service.

Les moissons à couper sur diverses fermes consistent en blés, avoines et orges de toute qualité, et en diverses natures de terrains. Les lots à couper seront tirés au sort, et on tiendra compte des difficultés inhérentes aux moins favorables. Chaque machine coupera environ 10 hectares. Voilà un concours sérieux!

On expérimentera également les râteliers à cheval appliqués au râtelage des moissons.

Les moissonneuses à javelage seront attelées de deux chevaux de force égale autant qu'il se pourra.

Le jury qui les jugera sera composé de trois sections, dans lesquelles figureront des ingénieurs, des fabricants et des agriculteurs, pour apprécier les mérites et les défauts des machines à tous les points de vue.

Les mérites des machines, au nombre de 9, seront élevés par des points en chiffres dont le maximum est de 20 : 1<sup>o</sup> combinaison mécanique; 2<sup>o</sup> fonctionnement de la machine; 3<sup>o</sup> netteté de la coupe; 4<sup>o</sup> javelage; 5<sup>o</sup> traction de l'attelage; 6<sup>o</sup> rapidité du travail eu égard au terrain; 7<sup>o</sup> appréciation d'ensemble; 8<sup>o</sup> résistance à l'obstruction; 9<sup>o</sup> modicité du prix de vente.

Les machines de la deuxième section seront jugées d'après la bonne fabrication et le bon fonctionnement; celles de la troisième, au point de vue seul du travail.

Le concours aura lieu du 20 au 30 juillet et jours suivants, à Brizay, canton de l'Île-Bouchard.

MM. les membres du comice agricole de l'arrondissement de Saumur sont invités à se rendre à ce concours international, d'un si grand intérêt à notre époque où les bras manquent à l'agriculture.

Ceux qui désirent répondre à cette invitation sont priés de le faire savoir à M. le secrétaire du comice, au Coudray-Macouard; ils recevront des renseignements et des instructions relatives à la tenue de ce grand concours.

PÈLERINAGE D'ANGERS A LOURDES.

Heures de départ et marche des trains.

La Compagnie d'Orléans accorde dès maintenant deux trains spéciaux : un plus grand nombre sera demandé si le chiffre des inscriptions l'exige.

Le départ des deux trains spéciaux aura lieu d'Angers le lundi 18 août, à 9 h. 50 et 10 h. 15 du matin, pour arriver à Lourdes le mardi 19, au matin, vers 9 h. et 9 h. 30. Il y aura un arrêt à Angoulême pour le dîner.

Le mercredi tout entier sera passé à Lourdes.

Au retour, le départ de Lourdes aura lieu le jeudi 21, vers 4 h. du soir, avec 2 h. environ d'arrêt à Pau; arrivée à Angers le vendredi 22, à 4 h. 14 et 6 h. 27 du soir.

Les trains prendront au passage à l'aller aux gares de la Ménitrie et Saumur et y déposeront au retour les pèlerins qui s'y présenteront porteurs des billets spéciaux mis à la disposition du Comité, c'est-à-dire payant comme s'ils parlaient d'Angers.

A Angers et à Lourdes, les pèlerins devront être rendus à la gare une demi-heure avant le départ du train dans lequel ils doivent monter.

#### Prix des places.

Les prix ALLER et RETOUR sont ainsi fixés, tous frais compris :

Première classe,	85 fr.
Deuxième classe,	48 fr. 50 c.
Troisième classe,	34 fr. 50 c.

Les enfants au-dessous de 4 ans seront admis gratuitement, à la condition d'être tenus sur les genoux des personnes qui les accompagneront.

Les enfants de 4 ans et au-dessus paieront l'intégrité des prix ci-dessus.

Toutes les places doivent être retenues et payées le dimanche 3 août au soir. Ce délai est éloigné de la date du départ : mais il est nécessaire de le fixer ainsi pour donner à temps aux compagnies les renseignements qu'elles exigent, ainsi que pour avoir le temps de classer les billets, comme il va être dit tout à l'heure.

Dans la journée du dimanche 17 août, MM. les curés, ou les personnes chargées par eux de ce soin, seront en mesure de délivrer leurs billets aux pèlerins, qui devront aller les retirer ce jour-là.

Tout pèlerin devra adresser sa demande et payer sa place au curé de sa paroisse, ou à telle personne que le curé aura désignée pour le suppléer.

#### Classement et numérotage des billets.

Chaque billet de chemin de fer portera au dos l'indication du train et le numéro du compartiment où doit monter le voyageur qui le possède. Par ce moyen, toute confusion dans le départ sera facilement évitée. De plus, les billets seront répartis de façon à faire voyager ensemble, et sans qu'ils aient à s'en préoccuper d'avance, tous les pèlerins d'une même paroisse, et toutes paroisses d'un même canton.

#### Offrande au sanctuaire de Notre-Dame-de-Lourdes.

Tous les pèlerins sont invités à contribuer à une offrande qui sera faite, en souvenir du pèlerinage, à la chapelle de Lourdes.

Les souscriptions seront reçues soit chez MM. Gastineau, libraires, rue Baudrière, soit chez MM. Briand et Hervé, libraires, rue Saint-Laud, directement ou par intermédiaire de MM. les curés.

#### Bagages.

Il n'y aura pas d'enregistrement de bagages; les bannières et ornements seront seuls reçus dans les fourgons. Chaque voyageur ne doit emporter que les bagages qu'il peut placer avec lui dans les voitures.

Des doutes se sont élevés au sujet des obligations auxquelles devaient être tenus, sous le rapport de la durée du service, les engagés conditionnels d'un an qui, ayant été envoyés en congés de convalescence, se trouvent ainsi avoir été éloignés de leur régiment pour une partie plus ou moins longue de leur instruction.

Le ministre, consulté sur cette question, a répondu ce qui suit :

« Lorsque, par suite de circonstances exceptionnelles, des congés de convalescence auront été délivrés aux engagés conditionnels, ces jeunes gens devront évidemment être retenus sous les drapeaux, conformément à l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872, à moins qu'ils ne subissent avec succès l'examen prévu par ledit article. »

Il ressort d'un arrêt du conseil d'Etat que la démission donnée par un membre du conseil municipal ne peut avoir de caractère définitif qu'autant qu'elle a été acceptée par l'autorité compétente. Par suite, et jusqu'à cette acceptation d'une part, la démission ne peut avoir pour effet de dégager de ses fonctions le membre démissionnaire, et, par contre, d'autre part, elle peut être retirée par celui de qui elle émane.

L'arrêté par lequel le préfet accepte une démission après qu'elle a été retirée par celui de qui elle émane, doit être annulé comme entaché d'excès de pouvoir.

Une excellente mesure va être prise par les administrations de la justice et de l'intérieur, et l'on s'étonne qu'elle n'ait pas été adoptée plus tôt, si l'on songe surtout qu'elle fonctionne chez nos voisins les Belges.

Les parquets seront tenus, à l'avenir, de rédiger, sur chaque individu condamné dans leur ressort, une notice détaillée, faisant connaître tous les faits dont il se serait rendu coupable, ainsi que les condamnations auxquelles il aurait donné lieu. Cette notice suivra le condamné dans sa prison et sera inscrite sur un registre spécial.

Si le condamné est transféré dans une autre prison, la notice sera encore envoyée dans ce nouvel établissement; elle traversera même les mers et toujours elle laissera sa trace partout où aura passé le criminel. De cette façon, les directeurs des établissements pénitentiaires seront parfaitement édifiés sur la conduite antérieure des individus placés sous leur surveillance, et sauront ainsi, au besoin, déjouer les calculs mis ordinairement en œuvre par le prisonnier pour dissimuler son état.

La commission de l'Assemblée nationale, chargée de procéder à une enquête sur le régime des établissements pénitentiaires, a approuvé cette innovation précieuse, et l'administration se dispose à l'adopter.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt qui intéresse vivement le public.

Il s'agissait de savoir si, lorsque, par un cas de force majeure (faits de guerre ou d'insurrection), et par suite d'une interruption de service, par ordre du gouvernement, dans les transports de marchandises, les compagnies étaient en droit de faire payer le magasinage desdites marchandises.

Il est jugé que les compagnies de chemins de fer sont tenues de garder et de conserver ces marchandises; qu'elles n'ont aucun droit à une rémunération particulière pour les soins plus prolongés donnés aux marchandises. Ces soins, sans lesquels les compagnies de transport pourraient être responsables des avaries résultant de leur faute ou de leur négligence, ne peuvent être la cause d'un salaire indépendant du prix de transport.

Sous le titre : *Simple récit*, le journal *l'Avenir*, du Mans, a publié les lignes suivantes :

C'est ce jour-là, vers midi, qu'arrivèrent les uhlands. Les enfants, qui jouaient sur la route, s'étaient enfuis tout-à-coup avec épouvante, criant :

— Les Prussiens !

Toutes les maisons se fermèrent, et c'est au milieu d'un silence lugubre que le galop des chevaux se fit entendre dans la longue rue du village.

Ils étaient seize. La halte se fit sur la grande place, l'officier demanda le maire.

Quelques têtes effarées et curieuses apparaissaient çà et là derrière les rideaux, plusieurs portes s'entrebâillaient... Une maison était restée grande ouverte sur la place, celle du forgeron.

Vieux soldat aux formes athlétiques, énergique et sombre, il se tenait sur le seuil, sa masse derrière la porte et les bras croisés.

Il avait tout tenté pour organiser une défense, mais trop d'autres avaient peur : on avait rendu les fusils !

Au premier bruit de l'occupation du village, il cacha sa fille dans un réduit presque invisible — il n'avait qu'elle à aimer et protéger — et se porta sur le pas de sa porte en jurant qu'ils n'entreraient pas.

Les uhlands cependant étaient tout près, buvant de l'eau-de-vie et se balançant sur leurs chevaux maigres. L'un d'eux se retourna, mi-renversé, la main étalée sur la croupe.

— Eh, bonjour, Jean, lui cria-t-il, moitié amical et moitié railleur. Cela va toujours bien ? Et la belle Rose ?

Le forgeron examina avec stupeur cet ennemi qui le connaissait si bien.

— J'ai certes vu cet homme-là quelque part, murmura-t-il. Mais où ?

Sa mémoire lui faisait défaut.

— Vous ne me reconnaissez donc pas, père Jean ? C'est moi, Frantz, le taupier, que vous avez logé l'année dernière.

Ce fut un trait de lumière pour l'ancien soldat. Il se souvint que peu de mois avant la guerre un étranger l'avait abordé au cabaret et suivi à sa demeure avec une obséquiosité étrange.

— Je suis Alsacien, avait-il dit pour expliquer son accent, taupier de mon état, je vais travailler quelque temps dans le pays; voulez-vous me loger pour une quinzaine dans votre soupente ?

A la campagne on est hospitalier. L'inconnu semblait doux et tranquille, il avait des papiers en règle, un peu d'argent, ses vêtements étaient propres, comme ceux de l'ouvrier honnête : le forgeron accueillit le prétendu Alsacien.

Alors cet homme s'insinua rapidement dans les bonnes grâces des habitants, parcourut la campagne, sut ce que chacun possédait en propre, étudia les moindres sentiers, fit causer tout le monde.

Il rechercha la fille du forgeron, on l'appela dans les fermes, il fut traité comme l'enfant du pays; puis, le jour de la déclaration de guerre, il disparut furtivement, ayant, dit-on, volé son hôte.

Voilà l'homme qui, revêtu du costume de uhlan, avait si bien dirigé ses compagnons par les sentes des bois pour surprendre le village; et qui, avec l'audace du vainqueur, rappelait à Jean son temps d'espionnage.

Le forgeron se souvint et fut saisi d'une rage froide. Berné, volé, avec sa fille dupée, ayant servi d'instrument à un espion, et le voyant là qui souillait le devant de sa porte du haut de son cheval avec les poules du voisin pendues à sa selle...

Il sentit qu'il allait inutilement céder à sa fureur, un contre seize, et rentra brusquement.

Mais devant deux amis, un peu plus tard, il laissa s'échapper de ses lèvres un terrible serment de vengeance.

Quelques heures après, la colonne prussienne avait rejoint son avant-garde et occupait le village. Les uhlands repartaient le lendemain matin pour éclairer au-delà.

Au petit jour, ils sonnèrent le boute-selle. Un homme manquait à l'appel : l'ancien espion.

Après de vaines recherches, le chef de peloton fit signaler l'absent au commandant, et se mit en route de mauvaise humeur.

Au premier détour du chemin, tout près d'une vieille croix couchée dans les aubépines, un terrible spectacle s'offrit aux yeux des uhlands.

Leur camarade Frantz était étendu, roide mort, sur la berne, le crâne ouvert comme par un coup de massue. Son sabre pendait encore à son poignet, montrant qu'il avait pu se défendre, et la terre foulée près du corps attestait qu'il y avait eu lutte.

Le cheval de l'Allemand, entravé par une main inconnue, broutait paisiblement l'herbe du talus.

On se livra vainement aux plus furieuses recherches. L'espion avait été puni et le village était vengé. Mais qui s'était chargé de l'acte de justice ? Nul ne l'a jamais su.

On se souvient bien de tout ceci dans notre pays de la Sarthe.

## Faits divers.

Le *Publicateur* de Béziers raconte ainsi le résultat d'un pari dont nous avons déjà parlé :

« Se rendre de Toulouse à Béziers en vélocipède dans l'espace de vingt-quatre heures, tel était le pari fait ces jours derniers avec quelques amis par un jeune homme, étudiant en droit comme eux. »

» Dans la nuit du vendredi au samedi 24 juin, à minuit cinq minutes, M. Léon Cros partait de Toulouse avec M. Marty, directeur du gymnase Léotard, qui l'accompagna jusqu'à Castelnau-d'Aud.

» De là, M. Clément Cols se chargea, à son tour, d'accompagner M. Cros jusqu'à Carcassonne; arrivée dans cette ville à 9 heures 25 minutes, d'où départ de M. Cros avec M. Emile de Goué après deux heures d'arrêt. La chaleur était accablante. A 7 heures 35 minutes du soir, ils arrivaient à Narbonne. Le départ de Narbonne eut lieu à 8 heures 20, et l'arrivée à Béziers à 44 heures 5 minutes.

» M. Cros avait donc franchi, dans l'espace de vingt-trois heures, les 420 kilomètres qui séparent Toulouse de Béziers. En défalquant l'avance d'une heure ainsi gagnée et les temps d'arrêt, on voit que le

chemin a été parcouru dans quinze ou seize heures. »

\*\*\*

*Figaro*, paraît-il, a reçu, à des époques différentes, la carte de M. Thiers et de M. Gambetta, portant à l'angle droit le P. P. C. traditionnel, et voici comment il traduit ces trois lettres.

Sur la carte de M. Gambetta, P. P. C. signifiait :

Au quartier Latin,	Pour Prendre Chope.
Au Palais,	Pour Perdre Cause.
En 1869,	Pour Précipiter Couronne.
Au 4 septembre,	Pour Profiter Curée.
En ballon,	Pour Préparer Commune.
A Tours,	Pour Parodier Coclés.
Depuis,	Pour Perdre Combats.
Aujourd'hui,	Pour Perdre Courage.

Sur la carte de M. Thiers, P. P. C. signifie :

En 1840,	Pour Publier Consulat.
En 1870,	Pour Prévoir Catastrophe.
En 1871,	Pour Pacifier Commune.
En 1873,	Pour Planter Choux.

\*\*\*

On lit dans le *Journal d'Agriculture et d'Horticulture* de la Gironde :

Si l'on en croit les savants, nous sommes condamnés, pendant plusieurs années encore, à la température dont l'hiver dernier nous a fourni un échantillon, c'est-à-dire peu ou point de grands froids et une grande humidité qui s'étendra aussi bien à l'été qu'à l'hiver. Voici comment les observateurs justifient leurs prophéties.

On sait qu'il existe dans l'Océan divers courants dont le plus considérable, découvert par l'américain Maury, a reçu le nom de *Gulf-Stream*, ce qui, en langue américaine, veut dire *courant du golfe*.

Ce courant, en effet, prend naissance dans le golfe du Mexique, où les eaux qui courent à sa formation absorbent une somme de chaleur considérable. Partant de ce point, ces eaux chaudes se dirigent à travers l'Océan, vers les côtes d'Angleterre, du Danemark, de Suède, de la mer du Nord, se dépouillant de leur chaleur à mesure qu'elles s'avancent vers le pôle, et reviennent à leur point de départ par les côtes d'Amérique, après avoir acquis, dans la dernière partie de leur parcours, autant de froid qu'elles possédaient de chaleur dans la première.

Ces courants ne sont pas particuliers aux eaux de l'Océan. Il existe aussi dans les régions aériennes des courants dont la marche est moins régulière, mais qui suivent toutefois une direction à peu près constante. Le plus important de ces courants aériens dans nos régions est connu sous le nom de *Courant équatorial*. Or, depuis l'année dernière, le *Courant équatorial* paraît s'être superposé au *Gulf-Stream*, et cette superposition, qui peut durer en moyenne cinq ou six ans, peut-être plus, peut-être moins, a dans les calculs de la science les résultats suivants :

Partant des régions surchauffées, ces deux courants déterminent naturellement une grande évaporation sur leur parcours, durant tout le temps qu'ils conservent un excès de chaleur. C'est ce qui arrive pendant leur traversée de l'Océan et leur passage sur les côtes d'Europe jusqu'à leur entrée dans les régions polaires. De là, une masse inusitée de nuages, cause naturelle de pluies exceptionnelles. En second lieu, le courant d'air voyageant plus vite que le courant d'eau, il en résulte un frottement qui développe une quantité incalculable d'électricité, source de tempêtes, d'orages, de trombes et de toutes sortes de perturbations atmosphériques en un mot.

Donc, pendant tout le temps qu'il plaira à Dieu de maintenir la superposition de ces deux courants, voici quel sera le lot de nos contrées : pendant l'hiver, peu ou pas de froid, mais des tempêtes fréquentes et des pluies abondantes; pendant l'été, pas de chaleurs intenses, une humidité dominante entretenue par les orages et les averses.

L'Amérique, au contraire, sera exposée à des froids excessifs dont elle a eu, l'hiver dernier, un avant-goût. On doit se rappeler en effet qu'il y a six mois, les journaux américains étaient remplis de narrations navrantes, dans lesquelles il était question de gens succombant de toutes parts aux excès de la température hivernale. Toutes les gazettes s'accordaient à dire que, de mémoire d'homme, le froid n'avait sévi dans l'Amérique du Nord avec une aussi cruelle intensité.

Pour les articles non signés : P. GODOT.

THÉÂTRE D'APPARITIONS ET DE DISPARITIONS FANTASTIQUES

**GRANDE LOGE**

DE LA FAMILLE COURTOIS.

Mercredi 16 et Jeudi 17 juillet, REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES (pour clôture), à la demande générale du public et de nombreuses sociétés qui n'ont pu entrer, faute de place.

SPECTACLE VARIÉ ET CHANGÉ : Prestidigitation, exercices nouveaux, danses, scènes comiques et les tableaux de l'agioscope mouvant, reproduisant par le moyen de la lumière hydro-oxigène les plus beaux sites et merveilles de la nature.

Prix ordinaire des places.

Bureau à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 22<sup>e</sup> fascicule, COU à CRI est en vente.

Paris-Journal va commencer la publication d'un grand roman d'aventures et de passions contemporaines dû à la plume

d'un écrivain qui est destiné à recueillir l'héritage du regretté Ponson du Terrail, M. Albert Delpit : la *Vengeresse*.

Tous les jours, le même journal publie, outre son feuilleton, la *Belle Limonadière*, cause célèbre du commencement de ce siècle, récit palpitant retrouvé, par M. Paul Mahajin, dans les annales de la police de la Restauration.

La partie politique du *Paris-Journal* est toujours confiée à MM. H. de Péne (rédacteur en chef), J.-J. Weiss, Loustalot et autres écrivains qui assurent à ce journal le premier rang parmi les défenseurs des principes conservateurs.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1585. — 12 Juillet 1873.

Pour se former une juste idée de la magnifique réception qui a été faite au Shah à Paris, il faut feuilleter la livraison du 12 juillet de l'*Illustration* (n° 1585). La simple énumération des dessins que renferme ce numéro hors ligne suffira pour en convaincre le lecteur.

C'est d'abord l'arrivée à Cherbourg du *Rapide* portant le roi de Perse. La rade étincelle du feu des illuminations, les banderoles et les drapeaux flottent au vent, les canons tonnent ; toute la population est accourue pour saluer sur le rivage l'hôte de la République française. Quelques pages plus loin, le tableau change. Nous sommes à Passy, dont la gare a été parée pour la circonstance. Voici les deux pavillons élevés sur

la pelouse. Le Président de la République s'avance au-devant du roi des rois et lui souhaite la bien-venue. Cependant les deux hauts personnages ont pris place dans la voiture à quatre chevaux qui doit les conduire à la place de l'Etoile. Un superbe bois de deux pages donne dans toute sa splendeur la décoration de l'Arc-de-Triomphe qui défie toute description. Un autre dessin représente la réception faite au Shah par le Conseil municipal au nom de la ville de Paris. Le roi a pris place sur le fauteuil qui lui a été préparé. Yeux très-noirs, teint brun, nez busqué, portant haut la tête, il étincelle de diamants. Tous les personnages de la suite et les grands fonctionnaires du gouvernement sont là. Encadré dans la foule compacte des curieux, le tableau est féérique.

Cette superbe livraison donne à penser ce que seront celles qui vont suivre ! Si nous sommes bien renseignés, et nous le sommes, la direction de l'*Illustration*, si active et si habile, se propose de reproduire dans tous leurs détails les fêtes qui vont être offertes au Shah, à Paris, à Longchamps, à Versailles. Donc avis à nos lecteurs qui ne peuvent manquer de se procurer ces curieuses livraisons.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière* Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc. etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalescière* a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET 1873.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	56 10	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	775	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292 50	5	»
4 1/2 % jouiss. mars.	81 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	640	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	453 75	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	385	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	418 75	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	897 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 30	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	352 50	»	»				
— libéré	90 60	»	»	Est, jouissance nov.	511 25	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	857 50	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	415	»	»	Midi, jouissance juillet.	585	1	25				
— 1865, 4 %	445	»	»	Nord, jouissance juillet.	932 50	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	287 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	825	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	245	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	522 50	»	»				
Banque de France, j. juillet.	42 10	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	547 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	692 56	»	»				
Crédit Agricole, 200 f. p. j. juill.	450	»	»	Société Immobilière, j. janv.	15	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	361 25	»	»								

**GARE DE SAUMUR**

(Service d'été, 5 mai).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 31 s.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**TROIS MAISONS**

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Dont la désignation suit :

La première, occupée par M. Ouzilleau, charbon, comprend caves, rez-de-chaussée, premier étage, grenier, grand atelier de charonnage, cour, jardin, écurie et cuisine ;

La deuxième, occupée par M. Douet, comprend rez-de-chaussée, premier étage, grenier, grand bâtiment derrière la maison et cave ;

La troisième, occupée par M<sup>e</sup> Fouchard, se compose de rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cave et petite cour.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (288)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>e</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

**A VENDRE**

**UN JOLI COUPLE DE FURETS**

Bien apprivoisés.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 74, à Saumur.

**Mairie de Bourgueil.**

**CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE.**

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de Bourgueil donne avis que, le dimanche 20 courant, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, dans une des salles de la Mairie, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux relatifs à la construction d'une école primaire et dont le devis s'élève à 51,000 francs.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la Mairie de Bourgueil, où on peut en prendre connaissance tous les jours. (289)

**A VENDRE**

OU A LOUER

**PETITE MAISON ET JARDIN**

Agréablement situés,

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE JOLIE MAISON**

Sise aux Rosiers, au bord de la Loire,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> veuve VIDAL, aux Rosiers. (270)

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**BEAUX BILLARDS**

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

**LIGNE RÉGULIÈRE**

**DE BATEAUX A VAPEUR**

ENTRE

Nantes et les Ports de la Manche, DE BRISTOL.

DÉPART TOUTS LES 15 JOURS.

Steamer *African*, capitaine Chase, partira le 3 juillet pour Bristol et Cardiff.

A ALBERT, agent de la ligne, } à Nantes.  
TH. DENIS, courtier, }

**COLLE BLANCHE LIQUIDE.**

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.

50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, rue du Portail-Louis. (107)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

**Musique --- CHOUDENS --- Musique**

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

**SAUMUR**

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Volant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments ; romances et chansonnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

**DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS**

ET DEUXIÈME ÉDITION

**DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR**

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture

Agriculteur praticien ;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

**LA SANTÉ PUBLIQUE**

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.